

Compte rendu de conférences pédagogiques dans les maisons d'Enseignement secondaire du diocèse d'Angers. Année scolaire 1930-1931.

Numéro d'inventaire : 2006.05573

Type de document : livre

Éditeur : Grassin (G.) et Société Anonyme des Editions de l'Ouest (40, rue du Cornet et rue Saint-Laud []) Angers)

Imprimeur : Société Anonyme des Editions de l'Ouest

Date de création : 1931

Description : Livret broché. Couverture papier.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 140 mm

Notes : Grassin (G.) / Société Anonyme de l'Ouest / Richou (V.), administrateur délégué : imprimeurs-librairies de Monseigneur l'Evêque, du Grand Séminaire et du Clergé. Adresse restituée d'après les comptes-rendus des années précédentes. Imprimatur de l'Evêque d'Angers, Monseigneur Joseph Rumeau, daté du 10 novembre 1931. Compte rendu présenté par le chanoine Vincent (F.). Contrairement au titre, le compte rendu réunis les conférences de l'année 1929-1930.

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Angers

Nom du département : Maine-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 20

ill.

Lieux : Maine-et-Loire, Angers

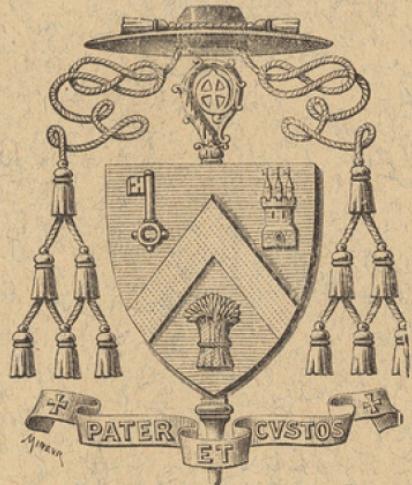
COMPTE RENDU

DES

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

*dans les maisons d'Enseignement secondaire
du diocèse d'Angers*

Année scolaire 1930-1931



ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE G. GRASSIN
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉDITIONS DE L'OUEST
V. RICHOU, administrateur délégué
Imprimeur-Libraire
de Mgr l'Évêque, du Grand Séminaire et du Clergé

1931



Export articles
PDF sub-titles

ÉVÊCHÉ



D'ANGERS

Nous, Joseph RUMEAU, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Angers ;

Vu le compte rendu à Nous présenté par M. le chanoine F. Vincent, Directeur diocésain de l'Enseignement libre, résumant et appréciant les *Conférences pédagogiques et théologiques* qui ont eu lieu, durant l'année scolaire 1929-1930, dans les Institutions ecclésiastiques de Notre diocèse ;

Approuvons ce travail, en permettons l'impression et ordonnons qu'un exemplaire soit adressé à chacun des prêtres qui font partie du corps enseignant dans nos établissements secondaires.

Angers, le 10 novembre 1931.



† JOSEPH, Évêque d'Angers.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le compte rendu des Conférences pédagogiques et théologiques qui ont été données, au cours de l'année scolaire 1929-1930, dans les Institutions secondaires de votre diocèse.

Comme l'année dernière, les conférenciers désignés ont été très exacts à traiter les sujets proposés. Quarante-neuf rapports m'ont été adressés, en grande majorité dignes d'éloges et quelques-uns, dignes d'être imprimés *in extenso*. Témoignage entre beaucoup d'autres de la science et du dévouement que vos prêtres professeurs apportent à leur tâche d'éducateurs.

Comme à l'ordinaire, je suivrai l'ordre du programme approuvé par vous, Monseigneur, et je résumerai, aussi brièvement que possible, les idées principales émises et discutées dans chaque séance, sous l'autorité bienveillante des supérieurs.

* * *

DÉCEMBRE 1929. — I. PÉDAGOGIE. — *Que faut-il penser de la récente réforme des programmes? Dans l'ordre scientifique notamment, ont-ils eu pour résultat, comme certains professeurs de sciences semblent le croire, d'abaisser le niveau général d'une classe en dispersant sur un trop grand nombre l'effort du professeur, en l'obligeant à ralentir la marche des bons élèves pour permettre aux inaptes de suivre? Quelles modifications à l'état de choses actuel paraissent souhaitables?*

II. THÉOLOGIE DOGMATIQUE. — *Le dogme du péché originel et la raison. 1^o La raison peut-elle démontrer, par ses seules ressources, l'existence du péché originel et prétendre légitimement fournir ainsi une base expérimentale à l'apologétique, conformément à la méthode adoptée, par exemple, par Pascal? 2^o Que peut répondre la raison aux objections dirigées contre le dogme du péché originel au nom de la sagesse, de la justice et de la bonté de Dieu?*

I. Six conférences m'ont été remises, toutes intéressantes et sérieusement traitées, sauf une (*Saint-Julien*). Ici, l'auteur le prend sur un ton dont le moins qu'on puisse dire c'est que ce n'est pas le bon ton. Il écrit : « Que faut-il penser de la récente réforme des programmes? Voilà, je l'avoue, une question qui m'embarrasse fort. Avant de lire ce sujet de conférence proposé à mes méditations, je ne m'étais jamais imaginé qu'il « fallait » en penser quelque chose. » Vraiment? Et sur quoi donc un professeur pensera-t-il quelque chose, s'il ne pense rien sur la qua-

